



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/WP.7/2007/1
28 août 2007

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU LOGEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Cinquième session
Genève, 19 et 20 novembre 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA CINQUIÈME SESSION**

qui se tiendra au Palais des Nations,
et s'ouvrira le lundi 19 novembre 2007, à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant des soixante-septième et soixante-huitième sessions du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, et des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

* Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiendront au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (<http://www.unece.org/hlm/wpla/sessions/5thSession.htm>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion, à savoir pour le **4 novembre 2007**, soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courriel (evelina.rioukhina@unece.org). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 1499/1357.

3. Débat approfondi sur les problèmes et les changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire.
4. Programme de travail pour la période 2008-2009:
 - a) Politiques en matière d'administration des biens fonciers;
 - b) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers;
 - c) Examens de l'administration des biens fonciers.
5. Planification de l'évaluation des résultats du programme de travail pour la période 2008-2009.
6. Approbation de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, et du mandat de celui-ci.
7. Coopération avec d'autres organisations internationales.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.

II. ANNOTATIONS

Lundi 19 novembre (journée entière, à partir de 10 heures)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour (10 h 00-10 h 15)

1. L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail du Groupe de travail. L'ordre du jour et le calendrier proposés ont été retenus par le Bureau du Groupe de travail et sont présentés au Groupe de travail pour approbation.
2. Le Groupe de travail devrait adopter l'ordre du jour.

Point 2: Questions découlant des soixante-septième et soixante-huitième sessions du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, et des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (10 h 15-11 h 00)

3. Le Groupe de travail sera informé des décisions prises par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à ses soixante-septième (ECE/HBP/142) et soixante-huitième sessions, ainsi que des décisions adoptées par la Commission économique pour l'Europe à ses soixante et unième (E/ECE/1444) et soixante-deuxième sessions (E/2007/37-E/ECE/1448), qui intéressent ses travaux.

4. Une attention particulière sera accordée aux points suivants:

a) La mise en œuvre du programme de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), notamment l'intégration d'activités relatives au secteur immobilier dans le programme de travail du Groupe de travail (voir le point 6 de l'ordre du jour provisoire);

b) La demande adressée par la Commission aux comités sectoriels afin qu'ils évaluent tous les deux ans l'exécution de leurs sous-programmes (voir le point 5 de l'ordre du jour provisoire);

c) Le mandat révisé du Groupe de travail tel qu'adopté par le Comité à sa soixante-septième session (voir annexe);

d) La proposition d'organiser, les 28 et 29 janvier 2008, un troisième forum régional sur l'application des objectifs du développement durable qui portera sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations fournies, notamment de son mandat révisé.

Point 3: Débat approfondi sur les problèmes et les changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire (11 h 00-13 h 00)

6. Un débat approfondi sur les problèmes et les changements institutionnels en matière d'aménagement du territoire aura lieu, comme décidé par le Bureau du Groupe de travail. Le débat visera essentiellement à présenter les tendances récentes et les bonnes pratiques concernant la façon d'améliorer et de rationaliser le cadre institutionnel ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents acteurs dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le débat, qui reposera sur un document de synthèse (ECE/HBP/WP.7/2007/3), débutera par une brève introduction du Président, suivie d'un discours liminaire, de brèves présentations d'un certain nombre de pays et d'interventions des participants.

7. Le Groupe de travail voudra peut-être s'accorder sur la façon de mettre efficacement en œuvre les bonnes pratiques visant à améliorer le cadre institutionnel de l'aménagement du territoire ainsi que sur des activités destinées à donner suite au débat.

Point 4: Programme de travail pour la période 2008-2009

8. Le Groupe de travail examinera son projet de programme de travail pour 2008-2009 (ECE/HBP/WP.7/2007/2) et prendra des décisions sur chaque point du programme, notamment sur le titre révisé de chacun des éléments du programme.

a) Politiques en matière d'administration des biens fonciers (15 h 00-17 h 30)

9. Droits et redevances: Les résultats du questionnaire sur les droits et les redevances élaboré et distribué conformément à la décision du Bureau seront présentés par la délégation lituanienne, en s'appuyant sur un document de synthèse (ECE/HBP/WP.7/2007/4). La situation en Angleterre et dans le pays de Galles sera présentée par la délégation britannique (ECE/HBP/WP.7/2007/5). Les pays seront invités à présenter leur expérience, puis les participants seront invités à

s'exprimer. Pour faire suite au débat, une étude sur les droits et les redevances sera réalisée, ainsi qu'en a décidé le Bureau. On envisage de faire appel à un consultant pour élaborer ce document, qui consistera en un résumé des réponses au questionnaire.

10. En 2006 et 2007, les ateliers suivants ayant trait aux politiques d'aménagement du territoire ont eu lieu:

a) Le cadre institutionnel nécessaire pour garantir les droits immobiliers (Tbilissi, 11 et 12 mai 2006) (ECE/HBP/2006/6);

b) L'aménagement efficace et durable du territoire (Munich, Allemagne, 24 et 25 mai 2007) (ECE/HBP/2007/5).

Les délégations seront invitées à rendre compte des principales conclusions de ces ateliers et des activités de suivi s'y rapportant.

11. Il est prévu d'organiser un atelier à Dubrovnik (Croatie, 2 et 3 octobre 2008).

12. Le Groupe de travail voudra peut-être également:

a) Étudier des politiques appropriées en matière de droits et de redevances;

b) Convenir des dispositions pratiques concernant la préparation du rapport résumé sur les droits et les redevances;

c) Inviter les délégations intéressées à financer la préparation du rapport;

d) Réfléchir au moyen de faire en sorte qu'à l'avenir le programme des ateliers ait un rapport plus direct avec le programme de travail du Groupe de travail.

b) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers (17 h 30-18 h 00)

13. En 2006 et 2007, les ateliers suivants reflétant les principales tendances de l'évolution de l'administration des biens fonciers ont eu lieu:

a) L'administration des biens fonciers à l'ère de la société électronique (Prague, 26 et 27 octobre 2006) (ECE/HBP/2007/4);

b) Établissements spontanés – Les besoins du marché immobilier en matière d'administration effective des biens fonciers et de planification (Athènes, 28-31 mars 2007) (organisé conjointement avec le Comité et la Fédération internationale des géomètres (FIG)) (ECE/HBP/2007/7-ECE/HBP/WP.7/2007/8);

c) Enregistrement de la planète (Dublin, 26-28 septembre 2007) (ECE/HBP/WP.7/2007/6).

Les délégations seront invitées à rendre compte des principales conclusions de ces ateliers et des activités de suivi s'y rapportant.

14. Un atelier sur l'autonomisation juridique des pauvres dans la région de la Commission économique pour l'Europe est prévu à Bergen (Norvège) les 10 et 11 avril 2008.

Mardi 20 novembre (journée entière, à partir de 9 h 30)

b) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers (suite) (9 h 30-11 h 00)

15. Les établissements spontanés: La question des établissements spontanés sera examinée du point de vue de l'administration des biens fonciers, ainsi qu'en a décidé le Bureau du Comité. Le débat sera axé sur les moyens d'action qui doivent permettre de remédier aux établissements spontanés et reposera sur les conclusions de l'atelier consacré aux établissements spontanés organisé en Grèce (mars 2007), conjointement par le Comité, le Groupe de travail et la Fédération internationale des géomètres (voir le document ECE/HBP/2007/7-ECE/HBP/WP.7/2007/8 pour un document de synthèse et le rapport de l'atelier), ainsi que sur le débat approfondi sur les problèmes concernant les établissements spontanés et les moyens d'action intégrés pour y faire face tenu par le Comité à sa soixante-huitième session. Une étude sera réalisée conjointement par le Comité et le Groupe de travail des établissements spontanés, ainsi qu'en a décidé le Comité. Les bureaux du Comité et du Groupe de travail sont convenus de choisir des consultants qui auront pour tâches d'entreprendre l'étude et de créer un groupe de référence chargé de superviser les travaux.

16. Le Groupe de travail voudra peut-être:

- a) Compléter les questions et le cadre conceptuel visant à définir les grandes lignes de l'étude sur les établissements spontanés suggérés par le Comité;
- b) Examiner les modalités prévues pour l'élaboration de l'étude à la lumière des décisions du Comité;
- c) Inviter les délégations intéressées à nommer des experts qui feront partie du Groupe de référence et à financer partiellement l'opération.

c) Examens de l'administration des biens fonciers (11 h 00-12 h 30)

17. En 2006 et 2007, un examen de l'administration des biens fonciers a été réalisé en Azerbaïdjan (ECE/HBP/2007/3). La délégation azerbaïdjanaise sera invitée à rendre compte des résultats de cet examen et des mesures prises pour y donner suite. Une mission d'étude a été menée en Bulgarie du 14 au 19 octobre 2007. La délégation bulgare sera invitée à faire rapport sur l'organisation de la mission ainsi que sur la situation et l'évolution récente en matière d'administration des biens fonciers dans le pays.

18. Le Groupe de travail a nommé un expert en matière d'administration des biens fonciers qui a été chargé d'effectuer une mission d'étude du secteur du logement au Bélarus en juillet 2007. Cette étude portera entre autres sur l'administration des biens fonciers. Le Comité a l'intention de faire figurer un chapitre sur l'administration des biens fonciers dans les futures études de pays.

19. Des ateliers sur l'administration des biens fonciers sont prévus en Bulgarie (au printemps 2009) et en Azerbaïdjan (en automne 2009); les dates exactes restent à déterminer.

20. Des délégations souhaiteront peut-être faire part de leur intérêt pour la réalisation d'un examen de l'administration des biens fonciers dans leur pays.

21. Le Groupe de travail voudra peut-être:

a) Débattre de l'organisation et de l'état d'avancement des examens de pays, notamment de l'efficacité des activités destinées à y donner suite;

b) Convenir des prochains examens de l'administration des biens fonciers.

Point 5: Planification de l'évaluation des résultats du programme de travail pour la période 2008-2009 (14 h 30-15 h 00)

22. Pour se préparer à l'évaluation biennale 2008-2009, le Groupe de travail disposera d'un document préparé par le secrétariat dans lequel figureront les projets de réalisations escomptées pour les différents secteurs d'activité des sous-programmes, y compris les indicateurs connexes (ECE/HBP/2007/10).

23. Le Groupe de travail recevra également des informations concernant le projet de cadre stratégique pour 2010-2011 pour le sous-programme sur l'habitation, l'aménagement du territoire et la population.

24. Les sous-programmes de la Commission économique pour l'Europe doivent effectuer des auto-évaluations concernant différents domaines d'action, projets ou activités essentielles. Le principal objectif de ces auto-évaluations est de garantir l'efficacité des actions entreprises et d'optimiser leurs effets. Pour la période biennale 2008-2009, une auto-évaluation sur «Les thèmes et les effets de la série d'ateliers organisés par le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers afin d'améliorer les systèmes d'aménagement du territoire» est prévue.

25. Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des informations fournies.

Point 6: Approbation de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, et du mandat de celui-ci (15 h 00-16 h 00)

26. Le Groupe de travail sera informé de l'adoption par le Comité de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, adressée au Groupe de travail (ECE/HBP/2007/6-ECE/HBP/WP.7/2007/7), afin de donner suite aux dispositions du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1, par. 63), aux décisions des bureaux du Comité et du Groupe de travail, et aux réunions de coordination avec des experts en immobilier.

27. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner et adopter la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier et son mandat et, en collaboration avec le Bureau du Groupe de travail, décider des mesures concrètes à prendre pour en lancer les activités opérationnelles.

Point 7: Coopération avec d'autres organisations internationales (16 h 00-16 h 30)

28. Des informations seront fournies concernant la coopération et la mise en place de réseaux avec d'autres organisations internationales, telles qu'EuroGeographics, l'European Land Registry Association (ELRA), l'European Land Information Service (EULIS), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent de l'infrastructure des systèmes d'information géographique pour l'Asie et le Pacifique (PCGIAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque mondiale.

Point 8: Élection du Bureau (16 h 30-17 h 00)

29. Le Président du Bureau apportera des informations supplémentaires sur les travaux effectués par le Bureau depuis la quatrième session du Groupe de travail concernant les questions qui n'auront pas encore été abordées.

30. Le Groupe de travail devrait élire un nouveau Bureau qui exercera ses fonctions jusqu'à la fin de la sixième session du Groupe, en novembre 2009.

Point 9: Questions diverses (17 h 00-17 h 30)

31. Les délégations qui souhaitent aborder d'autres questions sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

Annexe

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ADMINISTRATION DES BIENS FONCIERS

Tel qu'adopté par le Comité du logement et de l'aménagement
du territoire, le 20 septembre 2006

1. Le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers œuvre sous les auspices du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE. Les autorités nationales chargées de l'administration des biens fonciers et les autorités concernées des pays membres de la CEE sont membres du Groupe de travail.
2. Les objectifs d'ensemble du Groupe de travail sont la promotion et l'amélioration de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire dans la région de la CEE. Le Groupe de travail vise à promouvoir la sécurité d'occupation, la mise en place et l'amélioration de systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers ainsi que le développement du marché immobilier.
3. Les activités du Groupe de travail sont basées sur la coopération et l'échange de données d'expérience entre tous les pays de la région de la CEE par le biais de séminaires et d'ateliers organisés dans les pays membres de la CEE, d'examen des systèmes d'administration des biens fonciers, de la publication d'études et de lignes directrices sur des sujets précis relatifs à l'aménagement du territoire, et de la fourniture de conseils sur les politiques à mener ainsi que de services d'experts. Le Groupe de travail traite plus particulièrement de:

a) L'administration des biens fonciers

Mission générale: Réunir, enregistrer, archiver, mettre à jour et diffuser l'information sur les droits de propriété et sur les caractéristiques géométriques et physiques des terrains.

Activités: Informations sur les droits de propriété, sur les baux et les prêts immobiliers, sur la couverture du sol, sur l'occupation des sols et ses restrictions et les adresses géoréférencées; transfert des droits de propriété; adjudication des droits sur les propriétés foncières; règlement de litiges fonciers; cartographie cadastrale; gestion d'une base de données; évaluation des biens immobiliers; protection des données personnelles; autres activités connexes.

b) L'aménagement du territoire

Mission générale: Contribuer à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières et d'utilisation des géodonnées (y compris les questions financières).

Activités: Tarification des services; obligations d'amortissement des coûts; développement des compétences professionnelles; taxation des terrains et des biens immobiliers; développement des services en ligne; politique en matière de données géospatiales; promotion du développement durable dans les zones urbaines et rurales; consolidation des terrains; protection des ressources naturelles; autres activités connexes.

4. Le Groupe de travail réexaminera son programme de travail pour garantir la cohérence de ses activités avec les travaux du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et les objectifs d'ensemble de la CEE.
5. Les activités du Groupe de travail sont menées en étroite coordination avec d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux actifs dans les mêmes domaines, tels que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et les autres commissions régionales de l'ONU, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions de l'Union européenne qui mènent des activités d'aménagement du territoire (par exemple l'initiative INSPIRE ou le projet EULIS), la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent du cadastre (CPC), l'International Center of Registration Law (CINDER), l'Organisation européenne pour l'information géographique (EUROGI), EuroGeographics et l'European Land Registry Association (ELRA).
6. Le Groupe de travail collabore avec les organisations financières et organisations donatrices internationales qui subventionnent des programmes et des projets liés à l'administration des biens fonciers dans des pays de la région de la CEE, tels que des programmes de l'Union européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale.
7. Le Groupe de travail encourage le partenariat privé-public et l'implication de ces deux secteurs dans la gestion des ressources foncières et la mise en place de capacités de développement durable. Il encourage aussi la coopération avec les établissements d'enseignement en vue de renforcer les activités de développement du potentiel d'action.
